

d'argent ; sur le dessus de laquelle sont empreintes & gravées les Armes de France & de Navarre, sous un Pavillon, soutenu par deux Anges.

PLEINPOUVOIR DU ROY.

L OUIS par la grace de Dieu , Roy de France & de Navarre : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, S A L U T. Comme nous n'avons rien oublié depuis l'ouverture des Conferences qui se tiennent à Utrecht, pour contribuer de tout nôtre pouvoir au rétablissement d'une Paix sincere & solide entre Nous , & les Princes & Etats qui sont encore contre Nous en Guerre , Que par la misericorde divine , il y a lieu d'esperer qu'elles se termineront heureusement ; Et voulant encor apporter tous nos soins par les moyens les plus prompts pour avancer un bien aussi desirable , & pour faire cesser au plûtôt la desolation de tant d'Etats , & arrêter l'effusion du sang Chrétien : Nous confiant entierement en la capacité , experience , zele & fidelité pour nôtre service , de nôtre très-cher & bien amé Cousin le Marquis d'Huxelles, Maréchal de France, Chevalier de nos Ordres, & nôtre Lieutenant Général au Gouvernement de Bourgogne ; Et de nôtre cher & bien amé le S^r Mesnager, Chevalier de nôtre Ordre de S. Michel. Pour ces causes & autres bonnes considerations à ce nous mouvant, Nous avons commis , ordonné & député ; Et par ces Presentes, signées de nôtre main, commettons, ordonnons & députons lesdits S^{rs} Maréchal d'Uxelles , & Mesnager, & leur avons donné & donnons Pleinpouvoir, Commission & Mandement special , en qualité de nos Am-